



# AVIS DE CONCOURS

La Ville de Marseille organisera un **concours externe** pour le recrutement de :

## 250 Auxiliaires de Puériculture Territoriaux de 1ère classe

selon les modalités suivantes :

**Le concours externe** sur titres avec épreuve, ouvert pour 250 postes, se déroulera à compter du 28 février 2017 à la Division Concours-Stages-Apprentissage, 110 Bd de la Libération 13004 Marseille.\*

\* La Ville de Marseille se réserve le droit de prévoir d'autres centres d'examens, en fonction notamment du nombre de candidats inscrits, afin d'assurer le bon déroulement des épreuves

### Conditions d'inscription

Pourront participer à ce concours les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- certificat d'Auxiliaire de Puériculture institué par le décret du 13 Août 1947,
- certificat d'aptitude aux fonctions d'Auxiliaire de Puériculture,
- diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979 du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

### Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer à compter du **jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016** à la :

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
**Division Concours-Stages-Apprentissage**  
**110 Boulevard de la Libération**  
**13233 MARSEILLE cedex 20**  
**Tel : 04 91 55 37 96**

La **date limite des demandes de retrait des dossiers** est fixée au **lundi 16 janvier 2017** avant 16h30 (y compris par voie postale le cachet de la poste faisant foi).

La **date limite de dépôt des dossiers** d'inscription est fixée au **lundi 23 janvier 2017** avant 16h30 (le cachet de la poste faisant foi)

### Horaires d'ouverture de la Division Concours-Stages-Apprentissage

Les dossiers d'inscription pourront être retirés ou déposés le :

- le lundi de 9h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30,
- le mardi, mercredi et vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 45 et de 13h00 à 16h30
- le jeudi de 8h30 à 11h45

